

ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

Suivez-Nous sur:

 @Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

 @statsenegal

 @ANSD.Senegal

INDICE DES COÛTS DES BTP (IBTP)



Note trimestrielle : T2-2025

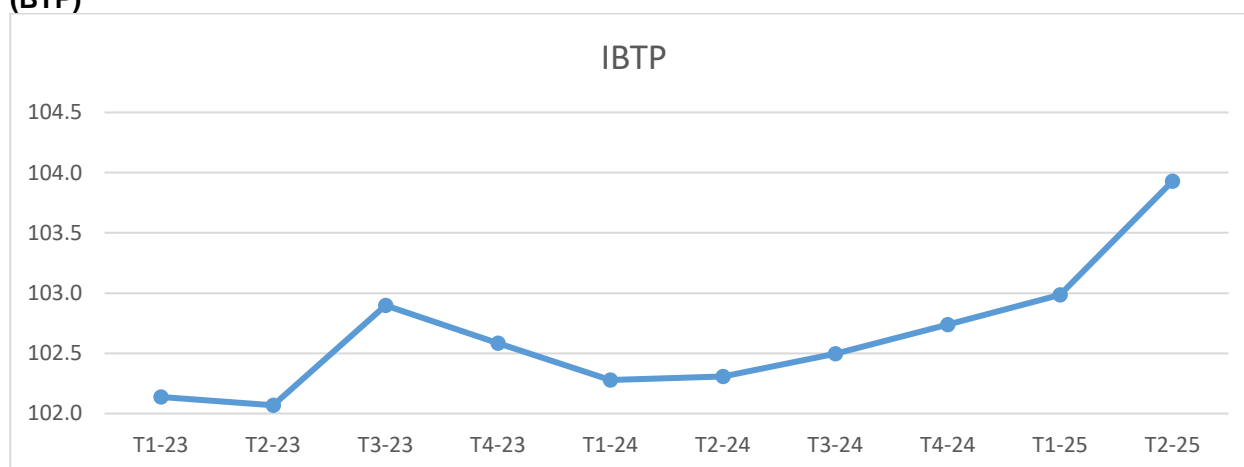
L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à la disposition des utilisateurs l'Indice des coûts de construction des Bâtiments et des Travaux Publics (IBTP). Cet indice base 100 en T4-2022, mesure l'évolution des coûts des principales activités de la construction des bâtiments et des travaux publics, appréhendés à partir de 5 postes : « matériaux », « matériels », « main d'œuvre », « énergie et transport » et « biens et services de gestion du chantier ». Les indices sont de type Laspeyres chaînés et les pondérations sont issues des devis estimatifs sur les types de bâtiments ou travaux publics retenus. Le champ couvert par l'indice est l'ensemble du territoire national. L'IBTP est publié au plus tard 45 jours après le trimestre sous revue.

Analyse globale de l'évolution des coûts de construction des BTP

Les coûts de construction des Bâtiments et Travaux Publics augmentent au deuxième trimestre de 2025

Les coûts de construction des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) s'accroissent de 0,9% au deuxième trimestre 2025, comparativement au premier trimestre de l'année 2025. Cette hausse est liée essentiellement à celle des coûts de construction de bâtiments (+1,2%) et ceux des travaux de génie civil (+0,9%). En revanche, les coûts des travaux spécialisés restent stables au cours de la période sous revue.

Graphique 1 : Evolution de l'indice des coûts de construction des Bâtiments et Travaux Publics (BTP)



Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

En glissement annuel, ces coûts s'apprécient de 1,6% sous l'effet du renchérissement des travaux de constructions de bâtiments (+2,0%), des travaux de génie-civil (+1,4%) et des travaux spécialisés (+1,3%).

Tableau 1 : Indice des coûts des Bâtiments et Travaux Publics et ses sous-indices

Intitulés	Poids	Indices					Variation	
		T2-2024	T3-2024	T4-2024	T1-2025	T2-2025	Trimestrielle	Annuelle
Coûts de construction des Bâtiments et Travaux Publics (IBTP)	10000	102,3	102,5	102,7	103,0	103,9	0,9%	1,6%
Coûts de construction des bâtiments	3908	100,4	100,2	100,6	101,2	102,4	1,2%	2,0%
Coûts de construction des ouvrages de Génie civil	4944	104,0	104,4	104,6	104,5	105,5	0,9%	1,4%
Coûts des travaux spécialisés	1148	101,4	102,0	101,9	102,7	102,7	0,0%	1,3%

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

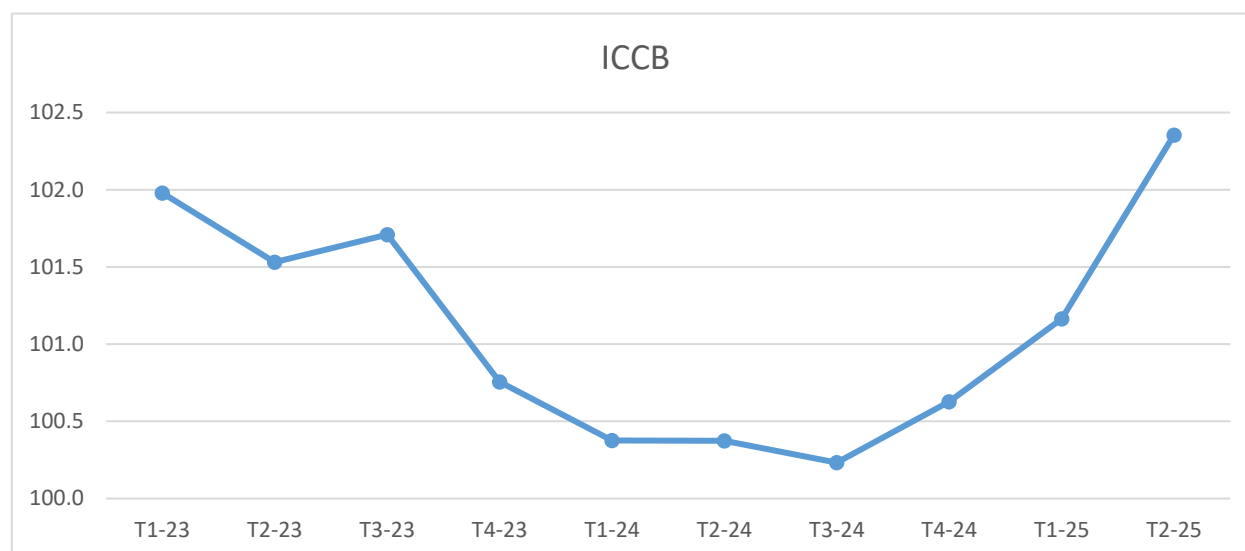
Les coûts de construction des bâtiments se réhaussent

Au cours de la période sous revue, les coûts de construction des **bâtiments** augmentent de 1,2% par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est due à la fois à celle des coûts de construction des bâtiments résidentiels (+1,4%) et des bâtiments non résidentiels (+1,1%). En rythme annuel, ils progressent de 2,0%.

Pour les bâtiments résidentiels, la hausse des coûts de construction résulte principalement de l'accroissement des prix de certains matériaux de base, notamment le sable de dune (+34,1%). Elle s'explique également par le renchérissement des outils de coupe et de façonnage (+3,7%), des carreaux pour les murs (+2,6%), des graviers (+1,1%) et, dans une moindre mesure, de la rémunération des manœuvres (+0,9%).

S'agissant des bâtiments non résidentiels, l'augmentation des coûts de construction s'explique par la hausse des prix du sable (+30,2%), des outils de coupe et de façonnage (+3,7%), des matériels d'atelier de bois (+1,9%), du fer à béton (+1,1%) ainsi que de la rémunération de la main d'œuvre (+0,3%).

Graphique 2 : Evolution de l'indice des coûts de construction des bâtiments (ICCB)

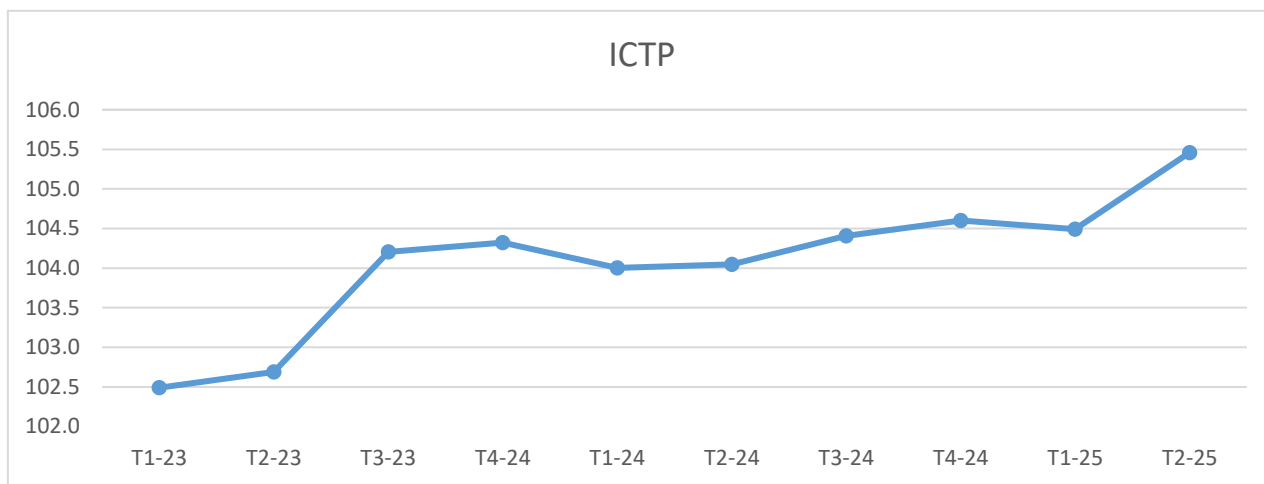


Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Les coûts de construction d'ouvrages de génie civil se réhaussent

Les coûts de construction d'ouvrages de **génie civil** augmentent de 0,9%, en variation trimestrielle, essentiellement liée à la hausse des coûts des travaux de construction de chaussées (+0,8%) et des travaux de réseaux (+3,7%). En glissement annuel, les coûts des travaux publics se relèvent de 1,4%, du fait de l'appréciation des coûts des travaux de construction des chaussées (+1,3%), des ouvrages d'art (+0,5%) et ceux des réseaux (+3,8%).

Graphique 3 : Evolution de l'indice des coûts de construction des travaux publics-Génie civil (ICTP)

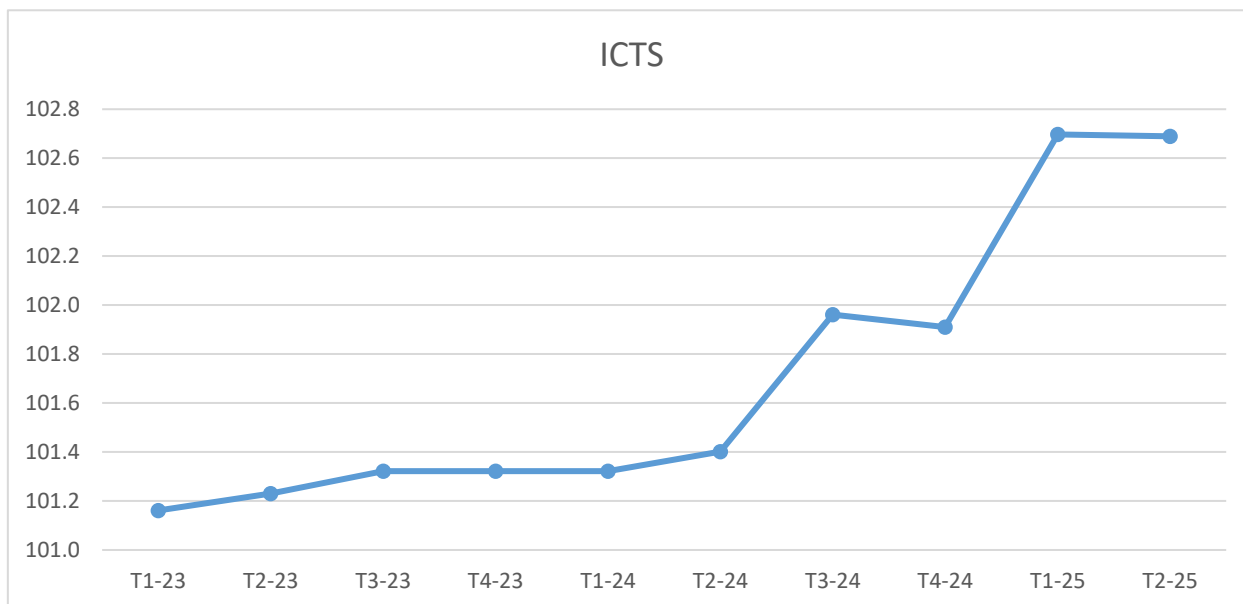


Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Les coûts des travaux spécialisés se stabilisent

Les coûts des **travaux spécialisés** restent inchangés au deuxième trimestre de 2025, par rapport au trimestre précédent. En effet, les coûts de biens et services, tels que ceux liés aux équipements électriques, hydrauliques et mécaniques, aux équipements pour mesure et tests, ainsi qu'à l'énergie et le transport, sont restés stables en rythme trimestriel. En variation annuelle, les coûts des travaux spécialisés s'apprécient de 1,3%.

Graphique 4 : Evolution de l'indice des coûts des travaux spécialisés (ICTS)



Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Tableau 2 : Indice des coûts de construction des bâtiments (ICCB)

Intitulés	Indice des Bâtiments Résidentiels (IBR)			Indice des Bâtiments Non Résidentiel (IBNR)			Indice Global des Bâtiments (ICCB)			Variations trimestrielles (T1-2025/T2-2025)			Variations annuelles (T2-2025/T2-2024)		
	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T2-2024	T1-2025	T2-2025	IBR	IBNR	ICCB	IBR	IBNR	ICCB
Général	101,3	102,1	103,5	100,1	100,9	102,0	100,4	101,2	102,4	1,4%	1,1%	1,2%	2,2%	1,9%	2,0%
Matériaux de construction	98,0	98,1	99,7	98,4	98,6	99,9	98,3	98,5	99,9	1,6%	1,3%	1,4%	1,7%	1,5%	1,6%
Matériaux de base	95,7	95,7	98,7	96,6	96,9	99,2	96,4	96,7	99,1	3,2%	2,4%	2,5%	3,2%	2,7%	2,8%
Matériel d'atelier	101,3	100,7	100,7	101,9	100,9	99,7	101,8	100,9	99,9	0,0%	-1,2%	-0,9%	-0,6%	-2,1%	-1,8%
Matériaux de plomberie et sanitaire	96,0	96,7	96,0	97,5	98,5	98,6	96,9	97,8	97,5	-0,8%	0,1%	-0,3%	0,0%	1,2%	0,7%
Matériaux pour travaux d'électricité	99,2	103,0	102,6	101,0	107,7	107,2	100,4	106,2	105,8	-0,4%	-0,5%	-0,4%	3,4%	6,2%	5,3%
Revêtement des murs et sol	101,6	101,2	101,4	99,3	98,9	99,1	99,9	99,5	99,7	0,2%	0,2%	0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Peinture, vernis, chaux	102,2	100,5	101,6	102,5	101,1	102,1	102,4	101,0	102,0	1,2%	0,9%	1,0%	-0,6%	-0,4%	-0,4%
Matériaux pour étanchéité	103,5	107,4	106,8	101,3	108,2	108,0	102,0	108,0	107,6	-0,6%	-0,3%	-0,4%	3,2%	6,6%	5,5%
Autres matériaux de construction	100,7	101,5	102,0	100,5	97,4	98,0	100,6	99,5	100,0	0,5%	0,6%	0,5%	1,2%	-2,5%	-0,6%
Matériels de construction	108,4	109,2	108,8	105,2	105,4	105,5	105,7	106,1	106,0	-0,3%	0,0%	0,0%	0,4%	0,2%	0,3%
Matériels de coffrage	110,0	112,0	111,8	107,0	107,4	107,3	107,5	108,2	108,1	-0,2%	-0,1%	-0,1%	1,6%	0,3%	0,6%
Matériels pour travaux en hauteur	100,0	96,2	96,2	-	-	0	100,0	96,2	96,2	0,0%	-	0,0%	-3,8%	-	-3,8%
Equipements pour le béton	101,5	95,4	94,2	101,5	95,4	94,2	101,5	95,4	94,2	-1,3%	-1,3%	-1,3%	-7,2%	-7,2%	-7,2%
Outils de coupe et de façonnage	96,9	111,5	115,6	96,9	111,5	115,6	96,9	111,5	115,6	3,7%	3,7%	3,7%	19,3%	19,3%	19,3%
Main d'œuvre	110,7	113,8	114,7	109,8	114,6	114,9	110,1	114,3	114,8	0,9%	0,3%	0,5%	3,7%	4,7%	4,3%
Agent de maîtrise	100,2	100,5	100,5	99,0	99,6	99,6	99,1	99,7	99,7	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,7%	0,6%
Ouvrier	111,1	113,9	115,0	109,9	114,9	115,2	110,3	114,6	115,2	1,0%	0,3%	0,5%	3,6%	4,8%	4,4%
Manœuvre	107,9	112,4	112,7	108,5	112,3	112,3	108,2	112,4	112,4	0,2%	0,0%	0,1%	4,5%	3,5%	3,9%
Energie et transport	118,1	116,7	116,7	118,6	116,7	116,6	118,4	116,7	116,6	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-1,2%	-1,7%	-1,5%
Carburant et lubrifiant	118,1	116,7	116,7	118,6	116,7	116,6	118,4	116,7	116,6	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-1,2%	-1,7%	-1,5%
Biens et services de gestion du chantier	107,1	106,5	103,8	108,6	107,6	105,6	108,3	107,4	105,2	-2,5%	-1,9%	-2,0%	-3,1%	-2,8%	-2,8%
Eau, électricité et téléphone	107,1	106,5	103,8	108,6	107,6	105,6	108,3	107,4	105,2	-2,5%	-1,9%	-2,0%	-3,1%	-2,8%	-2,8%

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Tableau 3 : Indice des coûts des travaux publics - Génie civil (ICTP)

Intitulés	Sous-indices									ICTP			Variations trimestrielles (T1-2025/T2-2025)				Variations annuelles (T1-2025/T2-2025)			
	Ouvrages d'art (OAR)			Chaussées (CHSE)			Réseaux (RS)													
	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T2-2024	T1-2025	T2-2025	OAR	CHSE	RS	ICTP	OAR	CHSE	RS	ICTP
Général	102,6	103,1	103,1	104,1	104,6	105,4	106,2	106,3	110,2	104,0	104,5	105,5								
Matériaux de construction	104,8	105,2	105,1	103,8	104,3	106,0	108,0	107,4	113,0	104,4	104,7	106,6	0,0%	0,8%	3,7%	0,9%	0,5%	1,3%	3,8%	1,4%
Matériaux de base	102,4	101,9	101,6	104,1	103,6	104,8	103,5	102,7	102,4	103,9	103,5	104,4	-0,1%	1,6%	5,2%	1,8%	0,3%	2,1%	4,6%	2,1%
Matériel d'atelier	109,0	109,0	109,0	109,8	109,8	109,8	-	-	-	109,1	109,0	109,1	-0,4%	1,2%	-0,3%	1,0%	-0,9%	0,7%	-1,1%	0,5%
Matériaux de plomberie et sanitaire	-	-	-	100,1	115,0	123,9	118,2	118,2	136,8	107,0	116,2	128,8	0,0%	0,0%	-	0,0%	0,0%	0,0%	-	0,0%
Matériaux pour travaux d'électricité	-	-	-	-	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	7,8%	15,8%	10,9%	-	23,8%	15,8%	20,4%
Matériaux pour étanchéité	79,0	75,4	75,4	-	-	-	-	-	-	79,0	75,4	75,4	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
Autres matériaux de construction	97,5	103,0	103,0	100,0	92,2	92,2	100,0	97,9	97,9	98,4	99,1	99,1	0,0%	-	-	0,0%	-4,7%	-	-	-4,7%
Matériels de construction	103,1	103,1	103,1	103,1	103,5	103,2	100,9	103,2	103,2	103,0	103,4	103,2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,7%	-7,8%	-2,1%	0,7%
Engins de transport	107,5	106,7	107,0	103,1	102,6	102,6	107,6	106,6	106,6	103,2	102,8	102,8	0,1%	-0,3%	0,0%	-0,2%	0,0%	0,1%	2,2%	0,2%
Engins de chantier	102,1	102,6	102,6	103,8	107,1	106,9	101,0	104,0	104,0	103,1	106,0	105,8	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,5%	-0,4%	-1,0%	-0,4%
Autres matériels de chantier	100,9	98,5	98,5	102,3	100,7	99,5	100,2	99,5	99,4	102,1	100,5	99,4	0,0%	-0,2%	0,0%	-0,2%	0,5%	2,9%	3,0%	2,6%
Main d'œuvre	94,9	96,8	97,0	105,3	107,4	107,6	104,0	104,5	104,8	100,3	102,1	102,3	0,0%	-1,2%	-0,1%	-1,1%	-2,3%	-2,8%	-0,8%	-2,6%
Cadre	94,2	95,2	95,2	108,9	113,2	113,2	100,0	101,0	101,0	98,4	100,1	100,1	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	2,1%	2,2%	0,8%	2,0%
Agent de maîtrise	90,0	89,8	90,1	101,2	100,6	101,1	104,0	103,2	103,7	99,2	98,6	99,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	3,9%	1,0%	1,8%
Ouvrier	97,0	99,2	99,5	105,1	106,4	106,6	106,7	108,3	109,0	99,7	101,6	101,9	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,1%
Manceuvre	93,5	98,3	98,3	109,3	114,9	114,9	109,3	114,9	114,9	105,2	110,7	110,7	0,3%	0,2%	0,7%	0,3%	2,6%	1,4%	2,1%	2,2%
Energie et transport	107,7	107,3	107,3	107,1	107,1	107,1	115,6	115,6	115,6	107,2	107,1	107,1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%
Carburant et lubrifiant	110,1	109,7	109,7	110,0	110,0	110,0	115,6	115,6	115,6	110,1	110,0	110,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,3%	0,0%	0,0%	-0,1%
Transport de matériaux ou matériels	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,4%	0,0%	0,0%	-0,1%
Biens et services de gestion du chantier	100,2	100,2	100,1	102,6	102,6	100,0	-	-	-	100,8	100,8	100,1	0,0%	0,0%	-	0,0%	0,0%	0,0%	-	0,0%
Eau, électricité et téléphone	102,6	102,4	100,0	102,6	102,6	100,0	-	-	-	102,6	102,6	100,0	-0,1%	-2,5%	-	-0,7%	-0,1%	-2,5%	-	-0,7%
Autres biens et services de gestion	100,1	100,1	100,1	-	-	-	-	-	-	100,1	100,1	100,1	-2,3%	-	-	-2,5%	-2,5%	-	-	-2,5%

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Tableau 4 : Indice des coûts des travaux spécialisés (ICTS)

Intitulés	Indice du trimestre					Variation	
	T2-2024	T3-2024	T4-2024	T1-2025	T2-2025	Trimestrielle	Annuelle
Travaux spécialisés	101,4	102,0	101,9	102,7	102,7	0,0%	1,3%
Matériaux de construction	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%
Equipements électriques, hydrauliques et mécaniques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%
Matériels de construction	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%
Equipements pour mesure et tests	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%
Main d'œuvre	100,7	102,1	102,0	104,0	104,0	0,0%	3,2%
Ouvrier	100,0	100,8	100,8	103,1	103,1	0,0%	3,1%
Manœuvre	109,3	118,7	116,9	114,9	114,9	0,0%	5,2%
Energie et transport	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	0,0%	0,0%
Carburant et lubrifiant	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	0,0%	0,0%
Biens et services de gestion du chantier	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%
Autres biens et services de gestion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0%	0,0%

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Note aux lecteurs

Pour en savoir plus, la documentation méthodologique est disponible à l'adresse suivante :

https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-12/Note-methodologique_IBTP.docx

Tableaux de données en temps réel

Pour plus de détails, veuillez consulter le document « [Tableaux de données en temps réel](#) ».

Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise et commerçants détaillants. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Champ couvert

L'IBTP est un indice composite agrégeant l'indice du coût de construction des bâtiments, l'indice des travaux de génie civil et l'indice des travaux spécialisés. La nomenclature utilisée s'apparente à la NAEMA rev1 notamment la section F « Construction » qui comprend 3 divisions à savoir « Constructions de bâtiments », « Génie civil » et « Activités spécialisées de construction ». Le champ des bâtiments couvre les bâtiments résidentiels ou à usage d'habitation (les constructions simples retenues dans le calcul de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) et les immeubles en hauteur de type R+4 et R+6) et les bâtiments non résidentiels (écoles élémentaires, moyens et secondaires et structures sanitaires). L'indice des travaux publics se décline en trois sous-indices à savoir le sous-indice des travaux de construction d'ouvrage d'art (les ponts et les passerelles), le sous-indice des travaux de construction de chaussées (les routes et les pavés) et celui des réseaux (les travaux d'électrification). Pour les travaux spécialisés, il n'est retenu que le sous-indice des travaux de sondages.

Modalité de constitution de l'échantillon

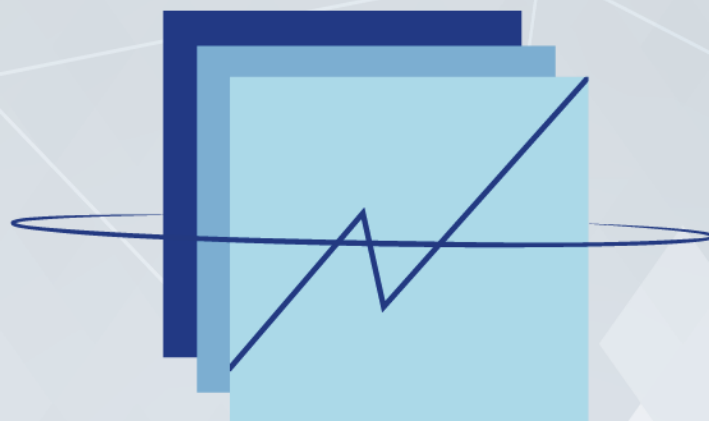
Un panier de matériaux et services intervenant dans les travaux de construction de chaque infrastructure est arrêté. Les paniers de matériaux sont obtenus à partir de l'exploitation d'échantillons de devis estimatifs de construction. A l'intérieur de chaque famille de produits, un échantillon de postes de matériaux ou services est retenu suivant la fréquence d'apparition dans les différents devis.

La constitution des points d'observation (points de vente) est faite par choix raisonné. Ces derniers sont essentiellement composés d'entreprises du Génie-Civil, d'unités produisant des intrants, telles que les cimenteries, de grandes quincailleries ainsi que des dépôts (sable, gravier, etc.). Le choix porté sur les différentes entreprises du Génie-Civil est en grande partie lié à leur taille notamment leurs chiffres d'affaires. Ces informations sont obtenues au niveau des Indices du Chiffre d'Affaires dans les Services de l'ANSD et de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD). En outre, des orientations provenant des consultants du projet ont permis également de retenir certains fournisseurs d'intrants.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble.

Pour le calcul des indices élémentaires, la formule de Jevons est utilisée, en raison de ses meilleures propriétés statistiques. Les indices de prix de niveau supérieur sont calculés en utilisant la formulation de l'indice à court terme de Young modifié.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15

Directeur général : Dr Abdou DIOUF

Directeur général Adjoint : Dr Momath CISSE

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale :

Mamadou Ngalgou KANE

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : Dr Amath DIAGO

Chef du Bureau des Prix : El Hadji Malick CISSE

Comité de rédaction : El Hadji Malick CISSE, Ndèye Mareme dite M. DIOP, Modou Ndoumbé
Dame DIOP

Collaborateurs : Khoudia WADE, Samba DIOP, Amy Collé CISSE, Mademba SY,
Alioune TAMBOURA

Distribution : Dr El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA

Infographie : Fodé DIEDHIOU